

# **COMPTE-RENDU**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **17 décembre 2008 à 19 h 00**

Membres présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGES, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, ROUILLON, SARRAIL, TILHAC-PINOT, TRALLI

A donné procuration : M CARRERE

#### **→ Arrêté préfectoral approuvant d'adhésion de la commune de Horgues à la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric**

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet, par arrêté du 3 décembre 2008, a accepté l'adhésion de la commune de Horgues à la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric vu les délibérations du conseil communautaire et des communes membres, considérant que les conditions de majorité qualifiée ont été atteintes.

➤ Point sur les réunions de commissions auxquelles ont assisté les délégués de Horgues à GAA :

- M Didier SEAS, M Louis MARTIN, Commission travaux : une réunion aura lieu en début d'année pour définir, à partir des demandes émises par les communes membres, les priorités en matière de travaux de voirie. Horgues a également proposé l'achat d'un tracteur tondeuse.
- M Jean-Michel SÉGNERÉ, Mlle Patricia LAYERLE, Commission finances : les simulations de budget 2009 ont été réalisées avec l'entrée de Horgues qui devrait accroître le budget intercommunautaire de 53% compte tenu des dotations de l'état liées au nombre d'habitants (Horgues étant la commune la plus peuplée.)
- Commission du personnel : proposition de l'emploi d'un ouvrier intercommunal mutualisé à mi-temps.

#### **→ Révision du PLU**

Monsieur le Maire évoque la réunion du 21/11/2008 avec le bureau d'études Amidev durant laquelle il a communiqué les quelques modifications qu'il est prévu d'apporter au projet de révision initialement présenté par l'ancienne municipalité. Madame de REDON doit vérifier les contraintes de procédures compte tenu de ces modifications et préciser les conditions financières.

#### **→ Achat du terrain pour la construction de la salle des fêtes**

La commune souhaite acquérir une parcelle contigüe au terrain de football afin d'y réaliser le projet de la salle des fêtes. Le service France Domaines a été consulté pour l'évaluation de ce terrain à titre indicatif, le seuil de consultation obligatoire n'étant pas atteint. Une démarche doit être effectuée auprès du propriétaire pour trouver une entente sur l'utilisation et le prix.

#### **→ Travaux**

➤ Programme d'électrification rurale 2009

M Louis MARTIN, en charge de ce dossier, indique que le programme de travaux 2009 a été établi en fonction de la mise en place d'un plan quinquennal d'extension et de rénovation de l'éclairage public

(ajout de points lumineux et rénovation en matériel éco.) Le coût : 15 000 € pour une première tranche subventionnée à 50% par le Syndicat Départemental d'Electrification .

➤ Réparation du toit de la pizzeria : devis accepté pour 1 196 €

➤ Signalétique

Les réunions de quartiers ont permis d'établir les défauts de signalétique (noms de rues, panneaux de signalisation...) une étude globale est lancée et devrait aboutir fin 1<sup>er</sup> semestre 2009.

### → Centre commercial

Une réunion a eu lieu le 28/11/2008, en présence des copropriétaires dont Monsieur le Maire, de l'architecte chargé de la reconstruction du centre commercial et de l'expert d'assurance. Une évaluation du coût de reconstruction a été établie par l'architecte ainsi qu'un planning prévisionnel de réalisation de l'opération. Le montant de l'enveloppe consentie par les assurances sera annoncé après qu'un état des pertes très précis ait été réalisé pour chaque lot. L'architecte, maître d'œuvre, affine actuellement les plans, suivront ensuite le dépôt de permis de construire et la consultation des entreprises.

Madame et Monsieur CAZAUX, propriétaires de la boulangerie, ayant reçu un accord de principe à l'issue de la réunion du conseil municipal du 5/11/2008 pour l'agrandissement de leur commerce (extension de leur activité à la fabrication du pain sur place) ont communiqué à la mairie une offre d'acquisition. Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, a chargé Monsieur le Maire des négociations auprès de Mme et M CAZAUX.

Monsieur Eric CARRERE coordonnera avec Monsieur Le Maire les informations en matière d'assurance lors de la reconstruction.

→ **Tri sélectif** : rachat du parc de conteneurs actuellement en location et perspectives (M Damien DAUTAN)

Le tri sélectif devrait être mis en place au troisième trimestre 2009. Restent à définir, début janvier avec Monsieur Jouveshomme, responsable du prestataire Veolia, le nombre de collectes, les conteneurs à utiliser.

Monsieur DAUTAN indique que les négociations sont engagées pour racheter à la société Plastic-Omnium le parc de conteneurs de Horgues dont la location est trop coûteuse.

### → Noël des Ecoles

Mme Isabelle FERRATO rappelle que la commune a financé à hauteur de 10 € par enfant cette année un spectacle de Noël, des cadeaux (livres, jeux...)

### → Bilan réunions de quartiers

Une synthèse globale des thèmes évoqués lors des rencontres de quartiers a été établie. Les priorités de réalisations doivent être examinées lors d'une réunion courant janvier.

### → CCAS

➤ Bilan soirée solidarité commerçants sinistrés :

M Patrick PUJO indique que 6000 € de bénéfice ont été réalisés entre la soirée et les dons. Une remise symbolique du chèque aux commerçants aura lieu le 23 janvier.

➤ Projets pour le CCAS

- Goûter séniors le 8 février 2009
- Rédaction d'un questionnaire destiné à cibler les besoins des séniors. Les membres du CCAS se déplaceront chez les personnes concernées pour le renseigner avec elles.
- Création d'une régie de recettes et nomination d'un régisseur et d'un suppléant (Mme RIMBAUD, Mlle PERICOU.)

## ➔ Questions diverses

### ➤ Demande de subvention

L'Association « Le temps des manivelles » créée pour l'organisation du Festival « Orgues à Horgues » a sollicité une subvention de 3000 €. Mme Isabelle FERRATTO rappelle que le festival est prévu pour octobre 2009 sur 2 jours. En sept points stratégiques du village, 25 couples de tourneurs d'Horgues se produiront, installation de deux limonaires (grands orgues) sous chapiteau, animations de rues (mimes, ateliers, cirque..), stands de restauration et soirée cabaret le samedi soir. Deux étudiants travailleront sur le sponsoring du festival. Un site du festival est consultable sur internet.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, considérant que ce projet est mis en œuvre pour tout le village, d'attribuer pour la première édition du festival la somme sollicitée, soit 3000 € avec un versement de la moitié pour le démarrage et le solde ensuite.

### ➤ Demande de Monsieur Roland MALO

A sollicité la mairie pour la mise à disposition d'un bureau avec loyer modéré pour le lancement de son entreprise de services aux personnes.

Monsieur le Maire a indiqué qu'un local peut être disponible sous réserve de quelques aménagements pour le financement desquels le conseil régional est à solliciter.

Après délibération, les membres du conseil municipal, sont favorables à l'unanimité à l'idée d'une aide en direction des jeunes entrepreneurs pour le lancement de leur entreprise, par le biais de la location d'un local à loyer modéré (100 € mensuels) mais pour une occupation à durée limitée à 1 an ½ renouvelables 6 mois (bail précaire + convention entre les deux parties.)

➤ Délibération pour sortie du domaine public d'une parcelle vendue à M Castets (au préalable s'assurer que la canalisation eaux usées ne passe pas sur ladite parcelle.)

➤ Le conseil municipal décide d'attribuer une prime de fin d'année au personnel communal : 150 € brut.

➤ Elections : il est décidé, pour toutes les élections à venir, de déplacer le bureau de vote actuellement situé à la mairie. Désormais, les électeurs sont invités à venir voter à la salle des fêtes de la commune, la salle de la mairie étant trop exigüe.

Les services de la préfecture seront informés de ce changement de bureau de vote.

➤ 10 000 € seront budgétisés en 2009 pour l'achat de fleurs et arbustes.

➤ Une commission est nommée pour examiner un réaménagement des bureaux de la mairie : secrétariat, bibliothèque, maison des associations, archives....

La séance est levée à 21 h 30



